

TEXTE ADOPTE n° 448

«Petite loi»

# ASSEMBLEE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958  
ONZIEME LEGISLATURE  
SESSION ORDINAIRE DE 1999-2000

---

22 février 2000

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification de la convention sur la sécurité  
du personnel des Nations unies et du personnel associé.*

**(Texte définitif)**

*L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi, adopté par le Sénat, dont la  
teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 23, 289 et T.A. 143 (1998-1999).*

*Assemblée nationale : 1659 et 2081.*

**Traités et conventions.**

### **Article unique**

Est autorisée la ratification de la convention sur la sécurité du personnel des Nations unies et du personnel associé, adoptée à New York le 9 décembre 1994 et signée par la France le 12 janvier 1995, et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 22 février 2000.*

*Le Président,*

*Signé : LAURENT FABIUS.*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1659.